

DEC193274DR02

**Décision portant nomination de Mme Marjorie Stievenart-Ammour aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7589 intitulée Laboratoire de physique théorique et hautes énergies (LPTHE)****LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7589 intitulée Laboratoire de physique théorique et hautes énergies (LPTHE) et nommant Mme Michela Petrini en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire en date du 27/05/2019 ;

Considérant que Mme Marjorie Stievenart-Ammour a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Villejuif du CNRS du 06/11/2019 au 08/11/2019 et du 25/11/2019 au 27/11/2019 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Marjorie Stievenart-Ammour, assistant ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7589 intitulée Laboratoire de physique théorique et hautes énergies (LPTHE) à compter du 28/11/2019.

Mme Marjorie Stievenart-Ammour exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Marjorie Stievenart-Ammour est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24/01/2020

La directrice de l'unité  
Michela Petrini

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Véronique Debisschop

Visa du doyen de la Faculté des Sciences et Ingénierie  
Stéphane Régnier

